



COMPTE RENDU

-

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 25 FÉVRIER 2020

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES FINANCIÈRES :

- Comptes de gestion 2019 ;
- Comptes administratifs 2019 ;
- Affectation de résultats 2019 ;
- Taux d'imposition 2020 ;
- Subvention d'équilibre au C.C.A.S. et au restaurant scolaire ;
- Budgets primitifs 2020.

2. PERSONNEL COMMUNAL : Modification du tableau des effectifs

3. DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

4. QUESTIONS DIVERSES



L'an deux mil vingt, le vingt-cinq février à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de PENVENAN, légalement convoqué le 18 février 2020, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur DENIAU Michel, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIAU M, Mme GAREL M, M. FOUNTAS G, M. LE MERRER J-Y, M. OLLIVIER C, M. HAMON T, Mme KEREMPICHON M, Mme PRUD'HOMM D, M. BROUDER C, Mme FOURDRAINE A, M. BODEUR L, Mme MORTELLEC F, M. SAVEAN Y-N, Mme MOAL S, M. DUVAL A, M. LE BORGNE P, Mme NICOLAS I, M. HAMEL A, Mme GUILLO C, Mme LE BOUGEANT S, Mme LE BOUDER L, Mme MILOCHAU M-B.

PROCURATION : Mme RUZIC E. à M. OLLIVIER C.

SECRÉTAIRE : M. FOUNTAS Guy

Présents : 22 Pouvoir : 1 Absent : 0 Votants : 23

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2121-31 ;

VU les comptes de gestion de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes, du Centre Nautique, du Centre de Vacances, des salles communales et du rando-gîte, des budgets autonomes du port de Port-Blanc, des mouillages de Buguéls, des campings, dressés par Madame le Receveur municipal et remis à Monsieur le Maire ;

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs et celles des comptes de gestion ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les comptes de gestion - exercice 2019 - de la Commune, des budgets annexes et des budgets autonomes établis par Madame la Trésorière municipale.



Présents : 21

Pouvoir : 1

Absent : 1

Votants : 22

OBJET : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14 et L. 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire, pour présider la séance du vote du compte administratif ;

VU la délibération du 25 février 2020 approuvant le compte de gestion de l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que Madame Francine MORTELLEC a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Madame Francine MORTELLEC ;

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2019 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACTE** la présentation faite du compte administratif ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	2 407 196.50 €	3 890 707.62 €	2 727 295.53 €	3 282 620.95 €	5 134 492.03 €	7 173 328.57 €
Report de l'exercice 2018	383 499.11 €	378.52 €	0 €	2 340.95 €	383 499.11 €	2 719.47 €
Total réalisations + reports	2 790 695.61 €	3 891 086.14 €	2 727 295.53 €	3 284 961.90 €	5 517 991.14 €	7 176 048.04 €
Solde d'exécution	0 €	1 100 390.53 €	0 €	557 666.37 €	0 €	1 658 056.90 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	1 258 921.77 €	0 €	0 €	0 €	1 258 921.77 €	0 €
Résultats cumulés	4 049 617.38 €	3 891 086.14 €	2 727 295.53 €	3 284 961.90 €	6 776 912.91 €	7 176 048.04 €
Solde d'exécution cumulé	158 531.24 €	0 €	0 €	557 666.37 €	0 €	399 135.13 €

BUDGET CENTRE DE VACANCES

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	38 582.72 €	124 644.58 €	348 101.97 €	378 632.58 €	386 684.69 €	503 277.16 €
Report de l'exercice 2018	0 €	85 733.45 €	0 €	58 149.79 €	0 €	143 883.24 €
Total réalisations + reports	38 582.72 €	210 378.03 €	348 101.97 €	436 782.37 €	386 684.69 €	647 160.40 €
Solde d'exécution	0 €	171 795.31 €	0 €	88 680.40 €	0 €	260 475.71 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats Cumulés	38 582.72 €	210 378.03 €	348 101.97 €	436 782.37 €	386 684.69 €	647 160.40 €
Solde d'exécution cumulé	0 €	171 795.31 €	0 €	88 680.40 €	0 €	260 475.31 €

BUDGET CAMPINGS

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	2 357.85 €	34 366.11 €	90 158.75 €	87 042.95 €	92 516.60 €	121 409.06 €
Report de l'exercice 2018	3 153.02 €	0 €	0 €	3 707 €	3 153.02 €	3 707 €
Total réalisations + reports	5 510.87 €	34 366.11 €	90 158.75 €	90 749.95 €	95 669.62 €	125 116.06 €
Solde d'exécution	0 €	28 855.24 €	0 €	591.20 €	0 €	29 446.44 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés	5 510.87 €	34 366.11 €	90 158.75 €	90 749.95 €	95 669.62 €	125 116.06 €
Solde d'exécution cumulé	0 €	28 855.24 €	0 €	591.20 €	0 €	29 446.44 €

BUDGET CENTRE NAUTIQUE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	86 230.52 €	58 951.11 €	392 156.03 €	406 654.28 €	478 386.55 €	465 605.39 €
Report de l'exercice 2018	0 €	40 612.38 €	0 €	26 870 €	0 €	67 482.38 €
Total réalisations + reports	86 230.52 €	99 563.49 €	392 156.03 €	433 524.28 €	478 386.55 €	533 087.77 €
Solde d'exécution	0 €	13 332.97 €	0 €	41 368.25 €	0 €	54 701.22 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés	86 230.52 €	99 563.49 €	392 156.03 €	433 524.28 €	478 386.55 €	533 087.77 €
Solde d'exécution cumulé	0 €	13 332.97 €	0 €	41 368.25 €	0 €	54 701.22 €

BUDGET DU PORT DE PORT-BLANC

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	47 962.90 €	36 863.04 €	85 658.27 €	104 041.27 €	133 621.17 €	140 904.31 €
Report de l'exercice 2018	0 €	768.72 €	0 €	13 704.35 €	0 €	14 473.07 €
Total réalisations + reports	47 962.90 €	37 631.76 €	85 658.27 €	117 745.62 €	133 621.17 €	155 377.38 €
Solde d'exécution	10 331.14 €	0 €	0 €	32 087.35 €	0 €	21 756.21 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	23 017.36 €	0 €	0 €	0 €	23 017.36 €	0 €
Résultats cumulés	70 980.26 €	37 631.76 €	85 658.27 €	117 745.62 €	156 638.53 €	155 377.38 €
Solde d'exécution cumulé	33 348.50 €	0 €	0 €	32 087.35 €	1 261.15 €	0 €

BUDGET DES MOUILLAGES DE BUGUÉLÈS

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	6 327 €	0 €	20 983.08 €	51 732.94 €	27 310.08 €	51 732.94 €
Report de l'exercice 2018	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total réalisations + reports	6 327 €	0 €	20 983.08 €	51 732.94 €	27 310.08 €	51 732.94 €
Solde d'exécution	6 327 €	0 €	30 749.86 €	0 €	24 422.86 €	0 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultats cumulés	6 327 €	0 €	20 983.08 €	51 732.94 €	27 310.08 €	51 732.94 €
Solde d'exécution cumulé	6 327 €	0 €	30 749.86 €	0 €	24 422.86 €	0 €

BUDGET RANDO-GÎTE

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	25 338.33 €	0 €	8 198.57 €	5 800.17 €	33 536.90 €	5 800.17 €
Report de l'exercice 2018	0 €	63 137.24 €	34 151.51 €	0 €	34 151.51 €	63 137.24 €
Total réalisations + reports	25 338.33 €	63 137.24 €	42 350.08 €	5 800.17 €	67 688.41 €	68 937.41 €
Solde d'exécution	0 €	37 798.91 €	36 549.91 €	0€	1 249 €	0 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	58 424.17 €	0 €	0 €	0 €	58 424.17 €	0 €
Résultats cumulés	83 762.50 €	63 137.24 €	42 350.08 €	5 800.17 €	126 112.58 €	68 937.41 €
Solde d'exécution cumulé	20 625.26 €	0 €	36 549.91 €	0 €	57 175.17 €	0 €

BUDGET SALLES COMMUNALES

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		Total réalisations + reports	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Réalisation de l'exercice	44 621.91 €	20 069.32 €	50 037.76 €	6 209.55 €	94 659.67 €	26 278.87 €
Report de l'exercice 2018	0 €	30 348.21 €	69 202.31 €	0 €	69 202.31 €	30 348.21 €
Total réalisations + reports	44 621.91 €	50 417.53 €	119 240.07 €	6 209.55 €	163 861.98 €	56 627.08 €
Solde d'exécution	0 €	5 795.62 €	113 030.52 €	0 €	107 234.90 €	0 €
Restes à réaliser à reporter en 2020	66 563.83 €	0 €	0 €	0 €	66 563.83 €	0 €
Résultats cumulés	111 185.74 €	50 417.53 €	119 240.07 €	6 209.55 €	230 425.81 €	56 627.08 €
Solde d'exécution cumulé	60 768.21 €	0 €	113 030.52 €	0 €	173 798.73 €	0 €

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 25 février 2020 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, **à la majorité, par 17 voix POUR, 3 voix CONTRE** (*Mme I. NICOLAS, M. P. LE BORGNE & M. A. HAMEL*) **et 2 Abstentions** (*Mme L. LE BOUDER & Mme M-B MILOCHAU*), pour le budget principal de la Commune, les budgets annexes Centre de Vacances, Centre Nautique, Rando-gîte et Salles communales, ainsi que les budgets autonomes, Port de Port-Blanc, Mouillages de Buguélès et Campings de l'exercice 2019.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019 – COMMUNE, BUDGETS ANNEXES, BUDGETS AUTONOMES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce jour,

CONSTATANT que, pour les budgets suivants, le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent ou un déficit de fonctionnement ou d'exploitation cumulé de :

• Commune, budget principal :	557 666.37 €
• Centre de vacances :	88 680.55 €
• Centre nautique :	41 368.25 €
• Port de Port-Blanc :	32 087.35 €
• Mouillages de Buguéls :	30 749.86 €
• Campings :	591.20 €
• Rando-Gîte :	-36 549.91 €
• Salles communales :	-113 030.52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** à la majorité, par 18 voix **POUR**, 3 voix **CONTRE** (Mme I. NICOLAS, MM. A. HAMEL & P. LE BORGNE) et 2 **Abstentions** (Mme L. LE BOUDER & Mme M-B MILOCHAU), d'affecter les résultats de fonctionnement ou d'exploitation comme suit :

1°) <u>Budget Principal</u> :	Fonctionnement	557 666.37 €
	Affectation au compte 1068 du BP commune (excédents capitalisés)	557 666.37 €
	Excédent d'investissement reporté	1 100 390.53 €

2°) <u>Centre de Vacances</u> :	Fonctionnement	88 680.55 €
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	39 300.55 €
	Excédent de fonctionnement reporté	49 380 €
	Excédent investissement reporté	171 795.31 €

3°) <u>Centre Nautique</u> :	Fonctionnement	41 368.25 €
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	20 879.25 €
	Excédent de fonctionnement reporté	20 489 €
	Excédent d'investissement reporté	13 332.97 €

4°) <u>Port de Port-Blanc :</u>	Fonctionnement	32 087.35 €
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	9 476.35 €
	Excédent de fonctionnement reporté	22 611 €
	Déficit d'investissement reporté	10 331.14 €

5°) <u>Mouillages de Buguélès :</u>	Fonctionnement	30 749.86 €
	<i>Affectation au compte 1068 des mouillages de Buguélès</i>	28 149.86 €
	<i>Excédent de fonctionnement reporté RF002 Mouillages de Buguélès</i>	2 600 €
	Déficit d'investissement reporté	6 327 €

6°) <u>Campings :</u>	Fonctionnement	591.20 €
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	0 €
	Excédent de fonctionnement reporté	591.20 €
	Excédent d'investissement reporté	28 855.24 €

7°) <u>Rando-Gîte :</u>	Fonctionnement	- 36 549.91 €
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	0 €
	Déficit de fonctionnement reporté	36 549.91 €
	Excédent d'investissement reporté	37 798.91 €

8°) <u>Salles communales :</u>	Fonctionnement	- 113 030.52 €
	Affectation au compte 1068 (excédents capitalisés)	0 €
	Déficit de fonctionnement reporté	113 030.52 €
	Excédent d'investissement reporté	5 795.62 €



OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget 2020 voté ce jour,

CONSIDÉRANT que le Directeur Départemental des Finances Publiques n'a pas encore notifié les bases d'imposition prévisionnelles de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2020 ;

CONSIDÉRANT que l'état 1259, fourni par voie dématérialisée par les services de l'Etat notifiant aux Communes les bases de la fiscalité locale, ne sera communiqué qu'en début du mois d'avril 2020 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** pour l'exercice 2020 les taux des trois taxes locales adoptés en 2019, à savoir :

TAXES	Bases d'imposition 2019 (Pour mémoire)	Taux	Produits 2019 (PM)
Taxe d'habitation	4 472 000	18.57%	830 450 €
Foncier bâti	3 176 000	25.68%	815 596 €
Foncier non bâti	115 200	75.41%	86 873 €
		TOTAL	1 732 919 €

- **PRÉCISE** que dès que l'état de notification des bases d'imposition pour 2020 (état 1259MI) sera communiqué à la commune, il sera dûment complété et transmis à la Préfecture conformément à la décision de maintien des taux.

OBJET : SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE 2020 – CCAS ET RESTAURANT MUNICIPAL

Le Maire informe l'assemblée que le budget principal du C.C.A.S de la Commune de Penvenan ainsi que son budget annexe "restaurant municipal" nécessitent les subventions d'équilibre ci-dessous :

BUDGET		2020
CCAS Budget principal	Subvention	39 671 €
	1/3 concessions cimetières	1 461 €
	S/TOTAL	41 132 €
RESTAURANT MUNICIPAL	Subvention	63 806 €
TOTAL		104 938 €

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable de permettre au CCAS de développer sa politique sociale en faveur des personnes démunies,

CONSIDÉRANT que le service de restauration scolaire est assuré par le Centre Communal d'Action Sociale,

SUR avis favorable de la commission des finances réunie le 10 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer, pour l'année 2020 les subventions d'équilibre suivantes :

- CCAS :	41 132 €
- "Restaurant Municipal" :	<u>63 806 €</u>
Soit	104 938 €

- **DIT** que ces sommes inscrites au budget principal de la Commune de Penvenan seront prélevées à l'article 657362.



OBJET : ADOPTION DU BUDGET 2020 : COMMUNE, BUDGETS ANNEXES (Centre de Vacances, Centre Nautique, Rando-gîte et Salles communales) ET BUDGETS AUTONOMES (Port de Port-Blanc, Campings et Mouillages de Buguélès)

VU le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles 1 612 et suivants ;

VU l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Locales relatif aux règles d'équilibre des SPIC « Service Public Industriel et Commercial » ;

VU le projet de budget 2020 présenté par le Maire qui s'équilibre comme suit, en dépenses et en recettes :

COMMUNE - budget principal - TTC	
Section de Fonctionnement	3 124 685 €
Section d'Investissement	2 823 618 €

CENTRE NAUTIQUE TTC	
Section de Fonctionnement	397 060 €
Section d'Investissement	61 350 €

CENTRE DE VACANCES TTC	
Section de Fonctionnement	302 750 €
Section d'Investissement	217 400 €

RANDO-GÎTE HT	
Section de Fonctionnement	126 100 €
Section d'Investissement	292 500 €

SALLES COMMUNALES HT	
Section de Fonctionnement	228 205 €
Section d'Investissement	386 500 €

PORT DE PORT-BLANC HT	
Section de Fonctionnement	129 451 €
Section d'Investissement	61 666 €

MOUILLAGES DE BUGUÉLÈS TTC	
Section de Fonctionnement	28 570 €
Section d'Investissement	28 820 €

CAMPINGS HT	
Section de Fonctionnement	117 312 €
Section d'Investissement	45 208 €

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 février 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ADOPTE, à la majorité, par 15 voix POUR, 5 voix CONTRE** (*Mme L. LE BOUDER, Mme M-B MILOCHAU, Mme I. NICOLAS, M. P. LE BORGNE & M. A HAMEL*) et **3 Abstentions** (*Mme D. PRUD'HOMM, M. C. OLLIVIER & Mme E. RUZIC*), le budget principal de la Commune, les budgets annexes Centre de Vacances, Centre Nautique, Rando-gîte et Salles communales, ainsi que les budgets autonomes Port de Port-Blanc, Mouillages de Buguélès et Campings de l'exercice 2020.

- **PRÉCISE** que les crédits sont votés au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.



OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant, et que l'organisation du travail de chaque poste est définie ou réajustée lors de chaque nouveau recrutement puis mise à jour, le cas échéant, annuellement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la FPT des dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers B et C,

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

CONSIDÉRANT les départs à la retraite concomitants, de l'agent d'exploitation du complexe sportif Emile ROBERT (17h15/semaine) et de l'agent de maintenance de l'EHPAD/EHPA (12h30/semaine),

CONSIDÉRANT l'intérêt de mutualiser ces deux postes pour optimiser l'organisation du travail entre les deux structures et proposer, aux potentiels candidats, une durée hebdomadaire de service (DHS) plus attractive,

SUR PROPOSITION du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs des emplois communaux en vigueur comme suit, à compter du 1^{er} avril 2020 :

Service Entretien :

- Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (DHS : 17h15), à effet du 1^{er} avril 2020 ;

- Création d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet (DHS : 30h00), à effet du 1^{er} avril 2020 ;

- **ACCEPTE** que l'agent soit mis à disposition auprès de l'EHPAD/EHPA pour une durée hebdomadaire de service de 12h30/semaine et que les charges de personnel, engagées par la commune, fassent l'objet d'une refacturation.

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DATE D'EFFET	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	
			Quantité	Durée hebdomadaire	Quantité	Durée hebdomadaire
I. EMPLOI(S) FONCTIONNEL(S)						
1	Directeur Général des Services (cadre A)		1	TC		
II. CADRES D'EMPLOIS						
SERVICE ADMINISTRATIF						
1	Attaché		1	TC		
1	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe		1	TC		
1	Rédacteur		1	TC		
4	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe		4	TC		
2	Adjoint administratif		2	TC		
SERVICE POLICE						
1	Brigadier				1	TC
SERVICE DES SPORTS / CENTRE NAUTIQUE						
1	Educateur des A.P.S. principal de 1 ^{ère} classe		1	TC		
1	Educateur des A.P.S. principal de 2 ^{ème} classe		1	TC		
2	Educateurs A.P.S.		1	TC	1	TC
1	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		1	21H00		
1	Adjoint technique		1	7H00		
SERVICE TECHNIQUE						
1	Ingénieur principal		1	TC		
1	Technicien		1	TC		
2	Agent de maîtrise principal		2	TC		
3	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		3	TC		
4	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe		4	TC		
5	Adjoint technique		5	TC		
ACTIVITES PORTUAIRES						
1	Adjoint technique		1	TC		

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	DATE D'EFFET	POSTES POURVUS		POSTES NON POURVUS	
			Quantité	Durée hebdomadaire	Quantité	Durée hebdomadaire
SERVICE ECOLE / RESTAURATION SCOLAIRE						
2	A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe		1	TC	1	TC
1	A.T.S.E.M principal de 1 ^{ère} classe		1	30H15		
2	Adjoint technique		2	35H00		
1	Adjoint technique		1	28H00		
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1	28h00		
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		1	29h30		
MEDIATHEQUE						
1	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe		1	TC		
CENTRE DE VACANCES						
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe		1	TC		
2	Adjoint technique		2	TC		
SERVICE ENTRETIEN						
1	Adjoint technique		1	19H30		
1	Adjoint technique	01/04/2020	1	30H00		
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	01/04/2020	1	17H15		
1	Adjoint technique		1	30H30		

OBJET : DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a reçu délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal dans les conditions fixées par la délibération n°2014.03.29-06 du 29 mars 2014 et les délibérations n°2014.04.17-13 & n°2014.04.17-14 du 17 avril 2014.

Conformément à l'article L2122-23 du même Code, le Maire est tenu d'informer le Conseil Municipal des décisions suivantes, prises par lui conformément à ces délégations :

LIBELLÉ	TIERS CONCERNÉ	DÉCISIONS
Marché n°2019-04 « Fourniture de menuiseries extérieures » - Notification du marché	SARL Hervé ALLAIN ZA Mabilies 22 700 LOUANNEC	<i>Le marché a été notifié le 13 février 2020, pour un montant total de 73 304, 21 € HT, soit 87 965, 05 € TTC.</i>
Marché n°2020-01 « Fourniture de carburants » - Notification du marché	CARREFOUR MARKET SARL LEMDIS 31 Rue de Lannion 22 710 PENVENAN	<i>Le marché a été notifié le 18 février 2020, pour une durée d'un an, à compter du 19 février 2020. Le montant maximum annuel des commandes est de 40 000, 00 € HT.</i>
Renouvellement du contrat de fourrière animale - du 01/01/2020 au 31/12/2020	CENTRE CANIN FOURRIÈRE Convenant Marec 22450 LANGOAT	<i>Contrat N°42000724 signé le 28/11/2019, pour un montant de 1 994,32 € T.T.C. (option n°2)</i>

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.